

Conseil communal du 26 mai 2025 : compte-rendu des principales décisions

Compte-rendu des principales décisions adoptées en séance publique

Point 3 - Mandataires - désignation dans les ASBL - Meuse Condroz Hesbaye economie (MCH) - Approbation

En ce début de nouvelle législature, le Conseil a désigné un nouveau délégué pour l'asbl Meuse Condroz Hesbaye (MCH).

Point 4 - AIDE et INTRADEL - désignation d'un représentant pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'intercommunale - Décision

Dans le cadre du renouvellement des mandats au sein des intercommunales AIDE et INTRADEL, il revient à la Commune de Wanze de proposer un administrateur apparenté au PS pour chacune de ces structures. Cette possibilité découle de la répartition des sièges entre les communes affiliées, fondée sur le principe de représentation proportionnelle et les statuts propres à chaque intercommunale.

Point 5 - Soutien financier au Consortium 12-12 dans le cadre du tremblement de terre au Myanmar - Décision

Sur proposition du Collège communal, les Conseillers ont décidé d'octroyer un soutien financier de 250€ au Consortium 12-12 dans le cadre du tremblement de terre dont a été victime le Myanmar le 28 mars 2025.

Point 6 - CHR DE HUY – Recapitalisation : Augmentation du capital en numéraire – Approbation

Le Collège a proposé au Conseil de marquer un accord de principe pour participer à l'augmentation du capital du CHR de Huy en numéraire en souscrivant 48.406 nouvelles parts soit une participation de 1.199.984,74€. La Commune recevra un remboursement d'1/20 de la somme investie par an pendant 20 ans afin de couvrir les frais d'emprunt.

Point 12 - La charte communale de l'inclusion des personnes en situation de handicap et projet Handycity 2024-2030 - Approbation

Le Conseil communal a approuvé la signature de la charte communale de l'inclusion des personnes en situation de handicap auprès d'Esenca dans le but de travailler à l'inclusion des

personnes en situation de handicap à l'échelle communale et d'obtenir le label Handycity 2024-2030 en fin de législature.

Point 13 - Plan de Cohésion Sociale (PCS) : prolongation d'une année de programmation du plan 2020-2025 et évaluation du plan

Sur proposition du Collège, le Conseil communal a pris acte de la prolongation d'un an de la programmation du Plan de Cohésion Sociale (PCS) actuel, sans modification de ce dernier pour l'année 2026.

Le PCS travaille actuellement, avec ses partenaires et les citoyens, à l'écriture du nouveau plan qui débutera en 2027. Une enquête sera prochainement réalisée auprès des citoyens afin d'évaluer les actions actuelles et récolter les besoins de la population pour l'écriture du prochain Plan.

Point 14 - PAEDC 2020 2030 - organisation d'un Energy festival en collaboration avec les communes de Burdinne, Braives, Héron - approbation de la convention de collaboration relative à l'organisation du Festival de l'Énergie du 15 juin et des conférences communales préalables

Les Communes de Braives, Héron, Burdinne et Wanze ont décidé d'organiser un Festival de l'énergie le dimanche 15 juin 2025 à la Ferme de la Grosse Tour à Burdinne afin de sensibiliser les citoyens à l'utilisation rationnelle des énergies. Cet événement s'inscrit dans le cadre du Plan d'actions en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC).

Le festival sera précédé d'un cycle de conférences organisé dans chaque commune:

Héron – 3 juin : la mobilité électrique

Wanze – 5 juin : les primes énergétiques en vigueur en Wallonie

Braives – 10 juin : l'intérêt du photovoltaïque

Burdinne – 12 juin : le partage d'énergie

La Commune de Wanze financera l'organisation de sa conférence à hauteur de 200€ TVAC maximum. Les dépenses supplémentaires relatives à l'organisation du Festival seront réparties équitablement entre les quatre communes, soit 25 % par commune avec un plafond de 400€ HTVA par commune.

La mise en place de cette manifestation doit être régie par une convention. Les Conseillers communaux ont mandaté Messieurs Christophe Lacroix et Philippe Radoux pour la signature de cette convention.

Point 15 – 16 – 17 - CCATM - renouvellement - Désignation des représentants du quart communal + Désignation des membres
--

Le CoDT prévoit que le Conseil communal doit décider du renouvellement de la composition de la Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (C.C.A.T.M.) dans les trois mois de son installation.

LA CCATM est un des organes de la participation citoyenne. Le rôle de la CCATM est de donner des avis au Collège lui permettant de prendre ses décisions avec un éclairage supplémentaire en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de mobilité. Avoir une CCATM permet à la Commune de bénéficier de plus d'autonomie en matière d'aménagement du territoire.

La procédure de renouvellement de la CCATM a été entamée. L'appel à candidature a eu lieu du 1er au 30 mars 2025. La CCATM doit comporter 12 membres + 1 président. Chaque membre peut se voir adjoindre zéro, un ou plusieurs suppléants.

Un quart des membres est désigné par le Conseil communal.

Ces personnes ne sont pas tenues d'introduire une candidature mais sont désignées par la majorité et par l'opposition du Conseil communal, selon une représentation proportionnelle à leur importance respective. La majorité et l'opposition doivent dès lors être représentées comme suit : 2 membres effectifs pour la majorité et 1 membre effectif pour l'opposition.

Les Conseillers ont approuvé les désignations suivantes :

Pour la majorité:

Effectif: Déborah COLOMBINI - Suppléant 1 : Dominique BASTIANELLI - Suppléant 2 : Jeanne MARICHAL

Effectif: Isabelle DEMARTEAU – Suppléant 1: Bernard REMONT - Suppléant 2 : Marianne SNELLINX

Pour l'opposition:

Effectif: Robert FRAITURE (Bleu de Wanze) - Suppléant 1: Bernard ENGLEBERT (Wanze-Ecologie) - Suppléant 2: Etienne MIESSEN (Les Engagés).

La procédure d'appel à candidature auprès des citoyens étant maintenant achevée, 18 candidatures ont été reçues. Elles sont toutes recevables.

La composition proposée doit tenir compte de divers critères :

- l'opportunité d'assurer une continuité avec la Commission précédente ;
- respecter la pyramide des âges, une représentation géographique et socioprofessionnelle équilibrée ;
- assurer une répartition équilibrée hommes/femmes (le nombre de membres de chaque sexe doit au moins être égal à 40% du nombre total de membres) ;
- la représentation de l'ensemble des intérêts (sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité) ;
- l'adéquation des intérêts de l'effectif et de son ou de ses suppléants ;
- les membres choisis n'ont pas exercé plus de deux mandats exécutifs consécutifs.

En outre, 2 candidats ont postulé pour le poste de président.

Le choix doit se porter sur l'expérience et les compétences. En l'occurrence, les qualités des deux candidats sont similaires et probantes pour ces points.

Les deux candidats ont déjà été membres de la CCATM : Monsieur Lanuit lors de sa création, Monsieur Pongo lors de la mandature précédente.

Sur proposition du Collège, le Conseil a approuvé la représentation suivante :

Président : M. Guy LANUIT

Membres effectifs et suppléants de la majorité du Conseil

COLOMBINI Déborah (Vinalmont)	1. BASTIANELLI Dominique (Antheit) 2. MARICHAL Jeanne (Antheit)
DEMARTEAU Isabelle (Wanze)	1. REMONT Bernard (Huccorgne) 2. SNELLINX Marianne (Antheit)

Membre effectif et suppléants de l'opposition du Conseil

FRAITURE Robert (Wanze)	1. ENGLEBERT Bernard (Antheit) 2. MIESSEN Etienne (Moha)
-------------------------	---

Membres effectifs et suppléants selon les intérêts : « P.M.E. / secteur économique et Patrimoniaux »

VON BUXHOEVEDEN Alexander (Bas-Oha)	1. BRAIBANT Jean-Louis (Wanze)
HOUBOTTE Arlette (Antheit)	1. GERARD Michel (Moha)
JOIRET Christian (Moha)	

Membres effectifs et suppléants selon les intérêts : « Mobilité »

BERNARD Christian (Vinalmont)	1. DE VISSCHER Pascaline (Bas-Oha)
HEYMANS Chantal (Wanze)	1. RICKAERT Stefan (Bas-Oha)

Membres effectif et suppléant selon les intérêts : « Environnementaux et Patrimoniaux »

PONGO Ilunga (Vinalmont)	1. MERTENS Gilles (Longpré)
--------------------------	-----------------------------

Membres effectif et suppléant selon l'intérêt : « Environnement » et habitants d'Antheit

MAES Nadine (Antheit)	1. NGOTTI Andrew (Antheit)
-----------------------	----------------------------

Membres effectif et suppléant selon les intérêt : « Sociaux et Patrimoniaux » et habitants de Bas-Oha

RATZ Stéphanie (Bas-Oha)	1. FRANCK Christian (Bas-Oha)
--------------------------	-------------------------------

Membres effectif et suppléant selon l'intérêt : « Mobilité » et habitant de Moha

BERTONCELLO Benjamino (Moha)	1. GODIN Chantal (Moha)
------------------------------	-------------------------

Le Conseil communal a également approuvé le règlement intérieur de la CCATM. Celui-ci est basé sur le modèle fourni par la Région wallonne.

Toutefois, comme lors des mandatures précédentes, il a été décidé de modifier le ROI type afin que, dans l'optique d'une participation citoyenne large et riche, chaque membre présent, quel que soit son rang, votant ou non, soit rémunéré à hauteur de 12,50€/séance.

Point 18 - Remplacement de modules et aménagement d'un espace PMR à l'aire de jeux du complexe piscine - Approbation des conditions et du mode de passation
--

L'aire de jeux située devant les bâtiments de la piscine communale est devenue vétuste. Il convient de remplacer l'ensemble des modules et d'y ajouter par la même occasion un espace à destination des personnes à mobilité réduite.

Les Conseillers ont approuvé le marché "Remplacement de modules et aménagement d'un espace PMR aire de jeux complexe piscine" dont le montant est estimé à 150.000€ TVAC.